

CHAPITRE XIV

A Nantes, s'élève encore aujourd'hui une vieille tour, qui semble avoir traversé les siècles pour protester contre les drames lugubres accomplis à cet endroit. Je veux parler de la tour du Bouffay, seul débris resté debout du château de ce nom, dont les histoires défrayaient jadis les veillées bretonnes.

Le château du Bouffay était la prison de Nantes où plus d'un prince a languï, d'où plus d'un captif est sorti pour prendre le chemin de la potence ou de l'échafaud.

C'est là que fut enfermé, par ordre du duc Jean I^{er}, le malheureux baron de Craon; là, que Gilles de Retz, l'homme aux étranges et sanglantes actions, attendit l'heure de les expier; c'est là encore que, bien des siècles après, en 1719, quatre nobles bretons, pleins de jeunesse et d'ardeur, étaient jetés à leur tour, et condamnés à mort. MM. du Couëdic, de Pontcallec, de Montlouis et de Talhouet, ayant trempé dans la conspiration de Cellamare, furent, de par ordre du régent, arrêtés et conduits au château du Bouffay. Ce souvenir reste pour la Bretagne l'un des plus douloureux de son histoire, et de cette sombre tour, semblent sortir encore des cris de reproches pour les juges de cette affaire et de pitié pour leurs victimes.

La cause du peuple breton, que ces gentilshommes cherchèrent à soutenir et à défendre, en avait fait des martyrs aux yeux de leur pays. Si bien, que la cour prévôtale, instituée à Nantes depuis le 3 mars 1719, et qui exerça ses fonctions dès la fin de ce même mois, se composait de treize hommes payés au poids de l'or et étrangers à la Bretagne. Aucun Breton n'eût consenti à juger et à condamner les quatre prisonniers, dont le sang n'eût pas manqué d'attirer sur lui les malédictions de la province entière. Pour présider la *chambre du roi*, il fallut faire venir de Chambéry M. de Châteauneuf-Cas-

taigniers, qui reçut du peuple le surnom de *président-savoyard*. Pour tous les Bretons il semblait impossible qu'on osât se montrer impitoyable à l'égard des quatre



hommes qui dans l'affaire de Cellamare avaient joué le rôle le moins coupable.

Toute la ville de Nantes était en émoi. C'était le 26 mars 1720 de la semaine sainte. Les offices tintaient avec la tristesse dont s'entoure le deuil de l'Église. Contrairement aux usages, la cour était entrée en séance à cinq heures du matin. Les détenus du château du Bouffay augurèrent mal de cette heure matinale; ils comprirent

que le parti était pris de les condamner, que l'on craignait les protestations de la multitude, enfin, que la mort les attendait. L'arrêt des juges n'était pas rendu, que le grand prévôt, M. de la Griolais, avait quitté la salle d'audience et s'était rendu au couvent des Carmes demander au Père Fortunat d'envoyer quatre Pères au Bouffay, pour préparer quatre gentilshommes à mourir.

La noblesse de Nantes ne voulut pas être témoin de cette sanglante tragédie. A peine la nouvelle s'y était-elle répandue, que, de chaque hôtel, on vit sortir les carrosses, les litières, les chevaux emportant les parents, amis ou alliés des condamnés : la ville prenait le deuil. Quand les prisonniers quittèrent le Bouffay, les soldats de la garnison, échelonnés depuis le château jusqu'à la grande place où les charpentiers montaient encore l'échafaud, repoussaient le peuple qui, furieux, demandait les victimes du régent. Lorsque celles-ci furent rangées au pied de l'échafaud, le greffier à cheval, dominant la multitude, lut l'arrêt qui condamnait MM. de Pontcallec, du Couëdic, de Talhouet, de Montlouis à la peine de mort. A ce moment la foule lança des anathèmes, des malédictions sur le régent et la cour prévôtale. Elle fut si frémissante, si indignée, si fiévreuse, si emportée, que les victimes purent se bercer un instant de l'espoir qu'elle les arracherait à leurs bourreaux. Mais

l'arrêt eut son entière exécution, quatre nobles têtes tombèrent : on venait d'assassiner la Bretagne tout entière en mettant à mort ses défenseurs. Les cris de haine, de malédiction s'élevèrent plus forts, plus nombreux dans la foule, tandis que l'on venait de rendre veuves et de rendre orphelins de jeunes femmes et de petits enfants.

Nous refermons ici cette longue parenthèse ouverte dans notre récit avec la pensée d'intéresser nos lecteurs; car c'est précisément devant ce même château que la foule s'était massée trois siècles plus tôt, attendant l'arrêt qui devait condamner les barons de Hauteœur. Mais le sentiment qui l'animait était tout autre que celui qui devait s'emparer d'elle en 1720. Jamais, depuis la condamnation du seigneur de Retz, il n'y eut de procès qui soulevât plus de curiosité, d'animosité, que celui des seigneurs de Hauteœur. Tout ce que la Bretagne contenait de nobles avait envoyé son représentant à ces débats où les vieilles familles se trouvaient en cause, soit par leurs alliances, soit par les sentiments de vénération voués de tout temps à l'illustre maison de Hauteœur. Les principaux membres de la cour de justice étaient : messires de Richemond, de Laval, de Rohan, de Craon, de Thouars, de Talmont; elle était présidée par le sénéchal du duc de Bretagne et

son délégué, dans cette circonstance : Pierre de l'Hôpital.

Bourgeois et manants, vieillards et jeunes gens, femmes et enfants, tous ceux qui veulent avoir leur part d'émotion, se sont précipités sur le chemin qu'ont dû suivre les prisonniers, de leurs cachots à la salle des audiences. La ville entière est en émoi. Une foule compacte se presse sous les murs du Boufflay, impatiente de connaître le jugement. Parmi les curieux se trouve Kerlandec, dont le vieux sang retrouve de la chaleur et de la vie à mesure que de la salle arrive quelque pronostic faisant prévoir la condamnation des coupables. Kerlandec a voulu suivre ses amis à Nantes, il veut être là, mêlant ses ressentiments aux cris hostiles du peuple, être l'un des premiers à applaudir à l'arrêt qui, dans sa pensée, ne peut être que sévère.

La baronne de Hauteceœur venue à Nantes avec son fils, confiante en l'intégrité des juges, reçoit, en attendant la clôture des débats, l'hospitalité d'une dame de la cour, sa parente, qui la traite avec tous les honneurs et les soins dus à sa position.

L'aspect de la salle est lugubre, imposant. Les seigneurs sont là, graves, sévères, réfléchis, animés du désir de trouver des innocents dans messires de Hauteceœur, mais pleins d'appréhension sur les preuves de leur culpabilité. Le sénéchal a pris place au siège d'honneur et dans

le silence le plus complet commencent les débats. Des soldats sont à toutes les portes, gardant toutes les issues par lesquelles pénètrent seuls les seigneurs et chevaliers de la province appelés à juger.

Au dehors, dans les cours et sur les chemins qui y aboutissent, des gardes repoussent la foule et la modèrent, de crainte de malheurs parmi les curieux qui se laisseraient plutôt écraser que de céder leurs places. Les regards s'attachent aux longues fenêtres éclairant la salle d'où les accusés ne sortiront que condamnés ou acquittés.

Godefroy et Jehan de Hauteceœur, au premier rang, devant les juges, sont là, pâles et défaits, tandis que derrière eux, plus pâle encore, se tient Sigismond.

Il fut facile d'établir l'innocence d'Alain, au sujet de la mort de Romoald. On sentait le jeune baron victime de l'ambition et de la jalousie, et un courant de sympathie le soutint durant les interrogatoires, empreints, à son égard, de bienveillance et de douceur.

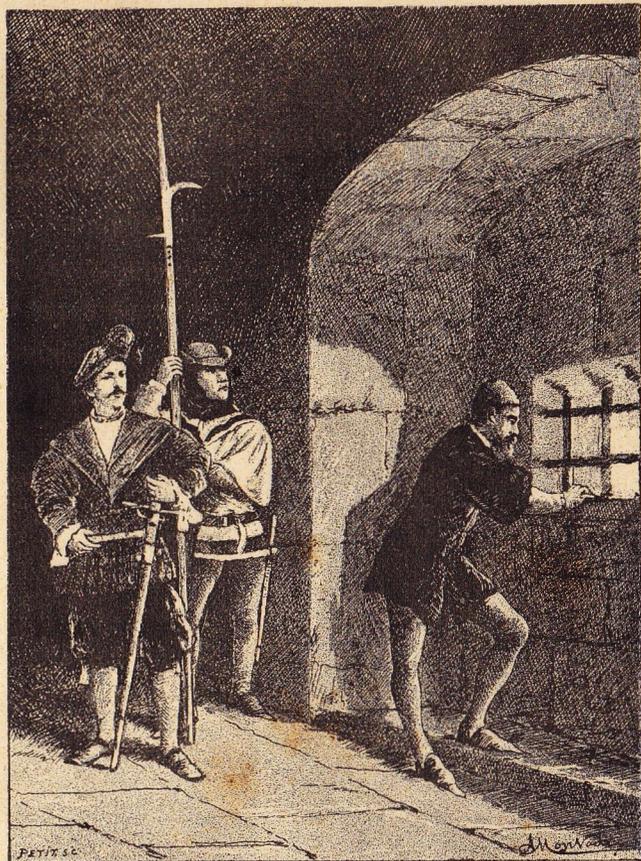
Les témoignages, les éclaircissements qu'il eut à fournir sur les manœuvres de ses oncles, restèrent remplis d'une délicatesse qui fit l'admiration de la cour entière.

Ennoch fut moins réservé. Il donna libre cours à son indignation, tout en ne cherchant pas pourtant, par

insinuation ou exagération, à augmenter le poids déjà si accablant des fautes reprochées aux prévenus.

Lorsque toutes les preuves de culpabilité eurent été mises au grand jour, on fut témoin d'une scène indigne. Les prévenus, cherchant à se disculper, se chargeaient mutuellement et se seraient invectivés sans le frein qu'opposait à leur colère la parole ferme du sénéchal. Les représentants de la puissante maison de Hauteœur ne craignaient pas, pour sauver leur tête, de se montrer comme ayant agi sous l'influence et les conseils de Sigismond, le plus vil, le plus scélérat des hommes. Godefroy, plus compromis que Jehan, eut recours à la bassesse. Sa conduite dans cette triste affaire ne lui laissant guère d'espoir de salut, il pleura, implora la clémence de la cour, et même celle de ses victimes; quant à Jehan, la répugnance qu'il avait toujours manifestée pour l'assassinat put être prouvée.

Avant que l'opinion des juges se fût prononcée définitivement, le baron Alain se leva et demanda la parole : « Sénéchal, chevaliers et seigneurs, dit-il, j'ignore les lois; mais il me semble que si la voix d'une victime au moment d'un jugement s'élève en faveur des coupables, cette voix doit peser dans la balance de la justice. Le seigneur Romoald en mourant a dit : « Je pardonne à mes frères, puissent



IL DEVAIT Y ÊTRE INCARCÉRÉ. (P. 234.)

« Dieu et les hommes leur pardonner de même. » Je vous transmets ses dernières volontés. Quant à moi, messeigneurs, je viens à mon tour vous demander grâce pour ceux qui m'ont fait du mal. Je ne conserve ni haine ni rancune et réclame de votre indulgence l'acquittement qui, seul, pourra mettre mon cœur en repos. »

Tant que dura la délibération des juges, le public du dehors, instruit par les hérauts de ce qui se passait à l'audience, resta sous l'impression des mouvements de générosité d'Alain. Il espérait néanmoins que le jugement n'en conclurait pas moins à une condamnation.

.

Soudain un frisson parcourt la foule. Les hérauts porteurs de l'arrêt ont paru sur les marches du palais : les respirations sont suspendues, les oreilles tendues, et c'est au milieu d'un silence de mort que se fait la lecture de la sentence : Sigismond est reconnu coupable de la mort de Romoald, avec circonstances aggravant son crime au suprême degré. Le seigneur Godefroy l'avait désirée, mais Sigismond, l'homme de confiance de la victime, l'avait préparée, perpétrée. Sigismond seul est condamné à mort.

Godefroy, jugé coupable d'avoir trempé dans l'attentat contre Alain de Hauteceœur, est condamné à être dégradé du rang de chevalier, à avoir son épée

et son écu brisés devant toute la cour. Puis, conduit sous bonne escorte en l'une des tours du Bouffay, il devra y rester incarcéré pendant un grand nombre d'années.

Quant à Jehan, moins coupable que son frère, il subira la même dégradation ; son épée et son écu seront également brisés, mais son emprisonnement ne durera que la moitié de celui de Godefroy.

L'esprit public s'attendait à mieux. La peine des seigneurs de Hauteœur ne lui parut pas suffisante. La foule récrimina avant de s'écouler, raisonneuse et mécontente.

Alain reçut après l'audience les félicitations et les témoignages d'estime et de sympathie du sénéchal et de la cour entière. Les mains se pressèrent et l'accolade la plus sincère fut accordée au jeune seigneur qui avait su raviver les vieux sentiments d'honneur et de chevalerie.

Mais Alain étouffait dans cette salle où il venait d'entendre la terrible condamnation infligée à ses oncles. Il avait hâte d'en sortir.

La foule l'acclama aussitôt qu'elle le vit et voulut le porter en triomphe. Il parvint à esquiver cet honneur pour lequel son cœur, en cette circonstance, ne trouvait aucun goût.

Tout à coup un cri s'élève dans la ville, cri aux mille échos, qui porte la foule vers le palais ducal où Alain vient de pénétrer. Le jeune seigneur va se jeter aux pieds du duc de Bretagne pour implorer sa clémence en faveur des barons, ses oncles.

Le duc met toute son aménité et sa bienveillance dans l'accueil qu'il fait à Alain, mais il est inflexible à l'endroit de la grâce qu'Alain sollicite. Il appuie son refus sur ce que tous les seigneurs de la noblesse de Bretagne se trouvant rabaissés par les actes insensés, criminels des sires de Hauteœur, il se voit, lui, chef du gouvernement, dans la nécessité de ne point affaiblir leur puissance en annulant une condamnation qui déjà ne satisfait pas l'opinion publique. Il rend hommage à la race illustre dont deux membres viennent de mentir au point d'honneur et de traîner dans la boue et le sang un écusson naguère si aimé de toute la Bretagne. Le duc déclare en outre que, protecteur des veuves et des orphelins, il doit appeler le châtiment sur ceux qui les oppriment en quelque façon que ce soit.

A ce moment, l'enfant devient superbe d'éloquence et de générosité. Il demande au duc la permission de continuer à implorer sa clémence, « et comme orphelin, et comme descendant de la noble maison de Hauteœur ». Il espère le fléchir en parlant des

traits de bravoure de ses ancêtres dont les épées, que l'on allait briser, toujours prêtes pour la défense de la patrie, s'étaient fait redouter par les ennemis de cette sainte cause. Il rappelle que chaque fois que les libertés de la Bretagne avaient demandé du sang, celui des Hauteœur avait coulé par toutes les veines. Les Hauteœur n'étaient pas gens à plier, et que de siècles avaient passé sans mettre une tache à leur gloire! « Que Votre Seigneurie, » ajouta-t-il, « prenne tant d'honneur et de dévouement en considération, et ne permette pas aujourd'hui qu'une condamnation pareille flétrisse tout un passé brillant. Et, seigneur, puisque votre bonté veut bien s'étendre sur l'orphelin d'Achille de Hauteœur, qu'elle considère l'impossibilité où il se trouverait de laver la tache faite à un blason respecté, si le renom d'iniquité, infligé par le jugement qui vient d'être prononcé, devait être maintenu. »

Pendant ce temps des bruits s'élevaient du dehors. « Pas de grâce! » criait-on.

« Le peuple a compris votre démarche et vous entendez les désapprobations qu'elle soulève, » dit le duc à Alain avec bonté.

Alain continuait néanmoins ses supplications :

« Par votre magnanimité, votre clémence, puissant sire de Bretagne, faites que le reflet de la grandeur de mes

pères survive à leur gloire abaissée. Accordez-moi, par



une grâce largement octroyée, de donner libre cours aux besoins de dévouement que nourrit mon cœur, lesquels,

s'il plaît à Dieu, donneront un nouvel éclat à la vieille renommée de ma race... »

A ce moment, des clameurs plus violentes que jamais se firent entendre, et comme la baronne Anne joignait ses supplications à celles de son fils, le duc la conduisit à la fenêtre :

« Voyez, et dites vous-même ce que vous pensez de mon devoir en cette circonstance? »

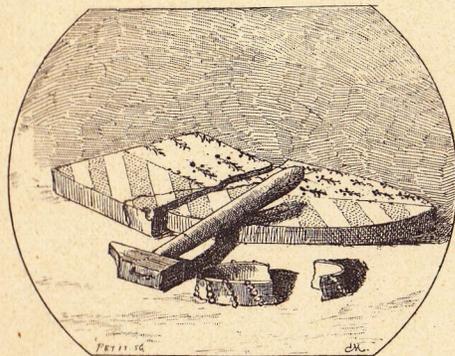
— Je dis, seigneur, lui répondit Alain avec calme, je dis, que quand le peuple demande une vengeance, c'est l'heure où il doit toujours être utile de lui faire voir que celle qui remplit le cœur du chrétien, c'est le pardon. »

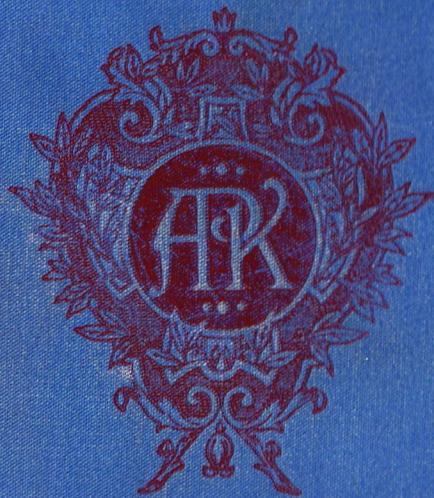
Et, s'étant mis à genoux aux pieds du duc : « Mon père a pardonné, je pardonne... Sanctionnez cette vengeance par la grâce des coupables. »

Le duc était désarmé. Il abolit la sentence concernant les épées et les écus des Hauteœur; mais ne voulant pas nuire au prestige de la justice et désireux de donner une satisfaction au peuple, il changea les années d'incarcération dans la prison du Bouffay en une détention perpétuelle, subie dans deux de leurs châteaux, pour les seigneurs Godefroy et Jehan de Hauteœur. Une garde spéciale veillerait à ce que les prisonniers ne pussent enfreindre la défense de sortir de leurs ma-

noirs, ni communiquer directement avec les gens du dehors, sans permission spéciale. La peine de mort devait être infligée, sans merci, à celui qui irait contre de pareils ordres. En prenant cette mesure, le duc voulait également mettre Alain et sa mère à l'abri de nouvelles tentatives des barons.

De plus, il fit connaître qu'il entendait que le baron Alain, aujourd'hui seul représentant de la famille, retournât à Hauteœur, environné d'une pompe magnifique. A cet effet, il déléguerait gentilshommes et soldats, afin d'asseoir sans conteste, aux yeux de tous, la domination du jeune chevalier sur la seigneurie et les biens de messire Romoald de Hauteœur.





MADAME
L. DE BELLAIGUE

LA VENGEANCE
D'UN
HAUTECŒUR

A. PICARD
ÉDITEUR

BIBLIOTHÈQUE
BLEUE ILLUSTRÉE



LA VENGEANCE
D'UN HAUTECŒUR

ALOÏDE PICARD
ÉDITEUR

BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉDUCATION MATERNELLE

LA VENGEANCE
D'UN HAUTECŒUR

PAR

M^{me} L. DE BELLAIGUE, née DE BEAUCHESNE

ILLUSTRATIONS DE MONTADER



PARIS

MAISON QUANTIN

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'IMPRESSION ET D'ÉDITION

7, rue Saint-Benoît, 7

À

MONSIEUR ET MADAME BIARNÈS

LOUISE DE B.